

PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Comment l'employeur prend en compte les risques professionnels ? Quel management préventif ? Que fait-on du document unique ?

Sylvie MALHERBE

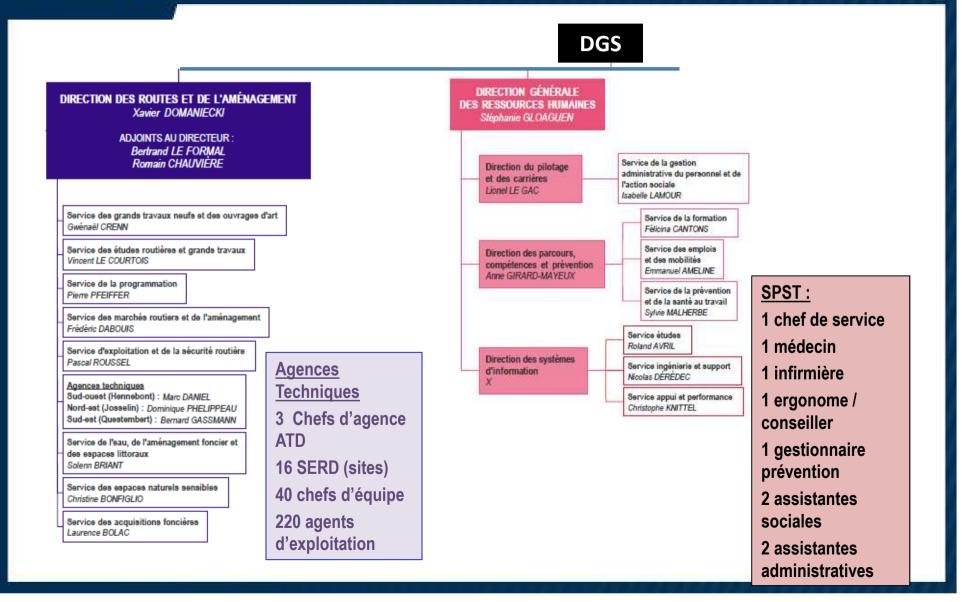
Chef du service prévention et santé au travail Département du Morbihan Service prévention et santé au travail 2 rue Saint Tropez - 56000 VANNES sylvie.maherbe@morbihan.fr

tél: 02 97 69 50 47

DGRH – service prévention et santé au travail



DEPARTEMENT DU MORBIHAN 2 330 agents + 480 assistants familiaux





DOCUMENT UNIQUE : le cadre réglementaire

Code du travail art L4121-3

L'employeur évalue les risques pour la santé et la sécurité des travailleurs, met en œuvre des actions de prévention et des méthodes de travail Revoit l'évaluation des risques :

- Lors des choix de procédés, de substances chimiques, d'équipements de travail, d'aménagement des lieux de travail et de définition des postes de travail,
- · Au moins annuellement,
- À l'occasion d'une information supplémentaire intéressante

Code du travail art R4121-1

Décret 2001-1016

L'employeur transcrit et met à jour dans un document unique les résultats de l'évaluation des risques, qui comporte un inventaire des risques identifiés dans chaque unité de travail de l'établissement

L'INTERPRETATION JURISPRUDENCIELLE EN MATIERE DE SECURITE

L'employeur est tenu à une **obligation de résultat** à l'encontre des travailleurs sous son autorité (Cassation - 28 février 2002)

Chaque **représentant de la hiérarchie est responsable** de la santé, de la sécurité et des conditions de travail des femmes et des hommes qu'il encadre.

Il incombe à **chaque agent** de **prendre soin de sa sécurité et de sa santé**, ainsi que de **celles des autres** personnes concernées du fait de ses actes ou de ses omissions au travail, conformément à sa formation et aux instructions de son employeur.

Principes réaffirmés par l'accord sur la santé et la sécurité au travail dans la fonction publique (décembre 2009)



Les neufs principes de prévention

L'employeur évalue les risques pour la santé et la sécurité des travailleurs (...). Il transcrit et met à jour les résultats de cette évaluation dans un document unique. A la suite de cette évaluation, il met en œuvre les actions de prévention ainsi que les méthodes de travail et de production garantissant un meilleur niveau de protection de la santé et de la sécurité des travailleurs (...), sur le fondement de principes généraux de prévention Code du travail, art. L4121-1 et suivants – art R4121-1

Eviter les risques

4. Adapter le travail à l'homme

7. Planifier la prévention

2. Evaluer les risques qui ne peuvent être évités

5. Tenir compte de l'évolution de la technique

8. Prioriser la protection collective face à

l'individuelle

3. Combattre les risques à la source

6. Remplacer ce qui est dangereux

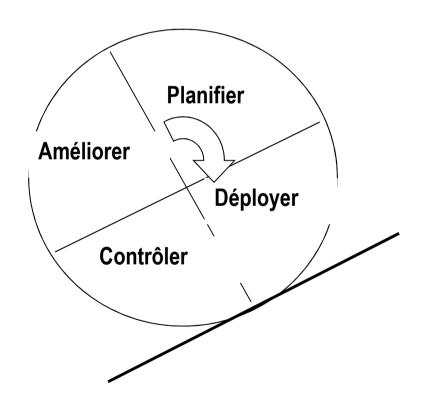
9. Donner des instructions appropriées

CHSCT du 25 novembre 2014



A quoi cela sert d'évaluer les risques professionnels ?

A initier une démarche d'amélioration continue



Identifier et évaluer les risques

RISQUES PRIORITAIRES



Poser un diagnostic = évaluer les risques

Prendre en compte les exigences réglementaires

Prioriser les objectifs

Programmer des actions (responsable / moyen / délai) = programme de prévention



Document unique : quel cadrage pour le projet ? (CHS du 17 décembre 2009)

Les écueils à éviter

- Une évaluation des risques dont on ne voit pas la fin
- Une évaluation des risques partielle ou inégale selon les secteurs
- Des programmes d'actions qui ne sont pas mis en œuvre



Quelle finalité?

Les partis pris du département du Morbihan

Elaboration du document unique < 2 ans

- Moins de 50 « unités de travail »
- Unités de travail = groupe de métiers (pas chacun des 120 sites)

Prioriser la rapidité (pas l'exhaustivité) / Assistance pour méthodologie

Responsabiliser les cadres sur leur rôle

- Séminaire de lancement avec 200 cadres
- Impliquer les cadres à chaque étape de la méthode
- Positionner le service prévention et santé au travail comme CONSEIL + ASSISTANCE pour outiller les cadres
- Chaque direction pilote son plan d'actions et en rend compte au CHSCT

Sensibiliser, impliquer et responsabiliser les agents - Communiquer

Découpage en unités de travail pour les métiers des routes

DGIA	DGRHL	DGFG	DGTEC	DGISS	DGS (SG, DDEE, DCI)	Cabinet	LDA	ARCHIVES
	dministratif sédentaire dministratifs avec accu				U	T 1	211001001	
UTZ dalisveise - a	UT 3 tran	isverse - administra	tifs avec déplaceme	nts - chargés de missic	on	1 2		
UT 4 trai	nsverse - agents d'entr	etien		UT 4 UT 5 maintenance		Total Control	UT 74	UT 4
UT 6 transverse g	estion du courrier			OT 3 Halliterialice	UT 6		<u> </u>	aintenance
	UT 9	200 200 200 200 200 200 200 200 200 200	UT 9 tran	sverse - logistique (livr	aison et montage de	e matériel)		UT 9 2
UT 10 : managers	▶ 20 : managers	UT 30 : managers	UT 40 : managers	UT 50 : managers	UT 40 managers	UT 90 : managers	UT 70 : managers	UT 80 : managers
UT112 labora- toire routes	\ \ \	waasawahahaaswasawa	UT 414 collèges serv. généraux	UT 51 sédentaires sans public (siège)	180 DOC 180 ER EN 180 DOC	UT 95 garage (+ 1 agent DGISS)	UT 71 : administratifs	UT 81 : administratifs
UT 119 agents d'exploitation ATD		UT 420 (?) resp. médiathèques	UT 415 collèges maintenance	UT 502 administratif accueil (CMS,siège)	évolutions possibles	UT 97 : réceptors	UT 77 : chimie	UT 88 archivistes
UT 118 chefs d'équipe ATD	UT 18 en dien des espaces	Um 420 assistant	UT 417 collèges restauration	UT 509 médico-social	UT 506 médecins (+ médecin SPST)	3 (33 (13 (13 (13 (13 (13 (13 (13 (13 (1	UT 78 : microbiologie	UT 89 magasiniers
UT 117 responsable centre exploitation		UT 428 (+) bibliothécaire	U" 43 am.	ur 508 social sans	UT 507 social avec placements		UT 79 : santé animale	UT 87 : relieurs restaurateurs
TOTAL	4 UT DGRHL 7 unitée	1 UT DGFG de travail transv	E Per 1981 - 1981 - 1981 - 1981 - 1981 - 1981 - 1981 - 1981 - 1981 - 1981 - 1981 - 1981 - 1981 - 1981 - 1981 - 1	8 UT DGISS ???	luides de travailement	3 UT cabinet liques aux direct		5 UT archives ?



Prévention des risques professionnels Quelle méthode ?

METHODE

Etape 1 organiser les

unités de travail

Etape 2

évaluer l'organisation santé et sécurité au travail

Etape 3

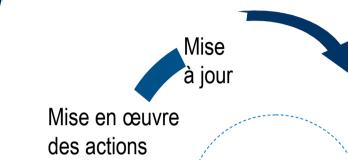
évaluer les risques professionnels

Etape 4

définir les programmes d'actions

Etape 5

mettre à jour le document unique



Programme transversal

Plans d'actions face aux risques prioritaires

Programmes pilotés par chaque direction

Découpe en unités de travail

Recenser les dangers et les risques

Evaluer les risques

Document unique

Priorité 1

Priorité 2

Priorité 3

Priorité 4

UN OUTII

PROGRESSER

POUR

niveau de gravité X niveau d'exposition X niveau de maîtrise

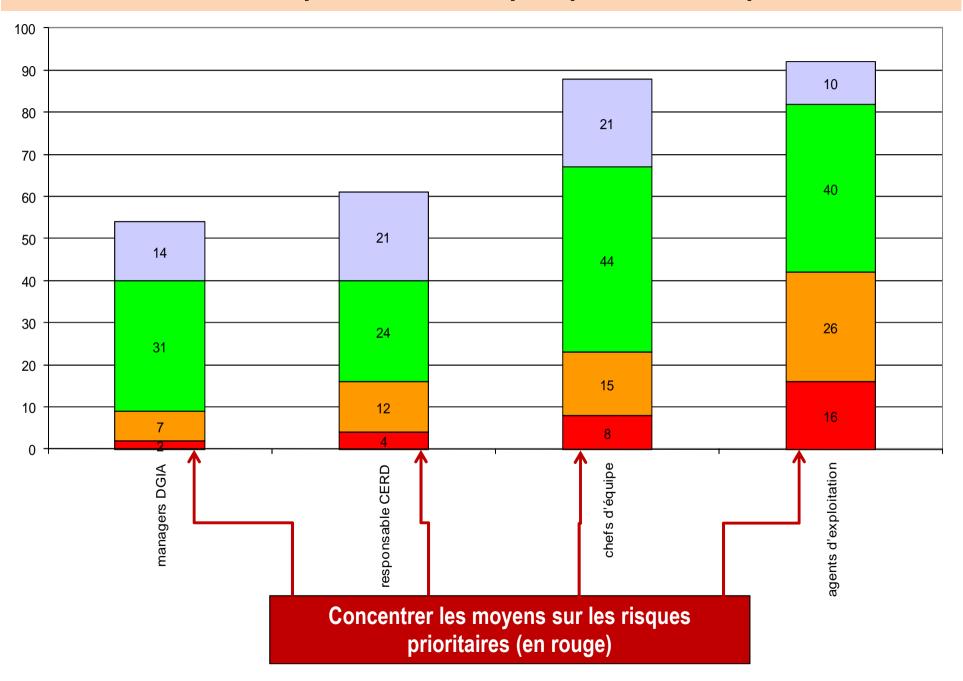
DANGER =

propriété intrinsèque d'un équipement ou d'une situation susceptible de générer des dommages

RISQUE =

combinaison
entre la gravité
d'un dommage,
susceptible
d'intervenir lors
d'une situation
dangereuse, et
la probabilité
que les
travailleurs y
soient exposés

Métiers des routes : répartition des risques par niveau de priorité en 2012



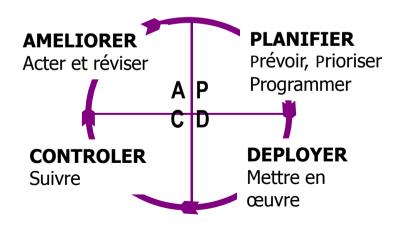
Extraction des risques prioritaires en 2012 Pour les métiers des routes, le niveau de priorité 1 comporte 17 situations à risques

Intervention sur ou à proximité de voie publique Utilisation d'engins sur la voie publique Utilisation de véhicules de service Gestes répétitifs cadencés Manutention répétée de charges Travail seul et isolé en situation d'activité dangereuse Travail à proximité de lignes sous tension Chutes (hauteur, ...) Noyade / Proximité d'eau (rivière, bassin ...) Incendie / Utilisation de produits inflammables Incendie / Local à risque (stock, encombrement, chaufferie...) Incendie / Feu d'élimination des déchets Utilisation de produits chimiques (CMR?) Utilisation de machine-outil coupantes mécanisées **Projection d'éclats** Manutention mécanique, travail à proximité de zones de levage Bruit



« PLANIFIER » la démarche de prévention

Un engagement et sa déclinaison



Identifier et évaluer les risques

RISQUES PRIORITAIRES

Poser un diagnostic = évaluer les risques

Prendre en compte les exigences réglementaires

Planifier les objectifs

Programmer des actions (responsable / moyen / délai) = programme de prévention

Les objectifs de la direction des routes en 2013, et leur pilotage :

5 réunions de concertation avec 12 participants (du chef d'équipe au directeur des routes, avec le SPST)

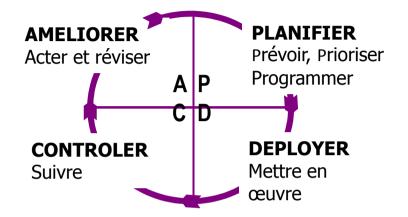
13 objectifs spécifiques à la direction des routes

10 (13 Objectifs specifiques a la difection des routes							
DR1	Responsabiliser les acteurs et adapter l'organisation de la prévention aux spécificités de la direction							
DR2	Formaliser le suivi des habilitations sur le périmètre pilote de la direction des routes							
DR3	Réduire les risques musculo-squelettiques							
DR4	Mieux formaliser le balisage des chantiers	13 encadrants, chacun étant						
DR5	Organiser les interventions en situation de travail isolé	pilote d'un						
DR6	Améliorer la prévention des risques électriques	objectif						
DR7	Sécuriser les interventions sur les ouvrages d'art	Objectii						
DR8	Sécuriser les travaux en hauteur							
DR9	Maîtriser le risque incendie							
DR10	Supprimer autant que possible les produits chimiques cancérigènes, mutagènes et toxiques (CMR)							
DR11	Prévenir les risques d'accidents mécaniques liés aux machines							
DR12	Prévenir les risques d'écrasement ou collision avec un engin de chantier ou appareil de levage							
DR13	Réduire l'exposition des agents au bruit							

Plans d'actions de la direction des routes en 2013 (extrait)

N° plan d'action	OBJECTIFS SPECIFIQUES à la DIRECTION	PILOTE	PRINCIPALES ACTIONS	Impact possible sur le budget
DR1	Responsabiliser les acteurs et adapter l'organisation de la prévention des risques aux spécificités de la direction des routes	G. LELOUP	Organiser le management de la sécurité pour la direction des routes : préciser qui fait quoi Former les chefs d'agence, chefs de centres et chefs d'équipe au management de la prévention des risques Préciser les modalités de diffusion des documents et informations H&S Informer les agents des risques prioritaires	En 2012 : 6 000 € pour la formation
DR2	Formaliser et mettre en partage le suivi des habilitations/autorisations sur le périmètre pilote de la direction des routes	G. LELOUP	Faire un état des lieux des outils existant pour le suivi des habilitations H&S Arrêter les besoins en terme d'autorisations de conduite Définir un outil commun pour suivre les habilitations et autorisations individuelles Cadrer la délivrance des autorisations pour la conduite d'engins	incertitude sur les besoins en formation
DR4	Mieux formaliser le balisage des chantiers	GERVAIS	Renouveler la formation au balisage des chantiers et la rendre obligatoire pour tous (envisager 3 sessions / an pour la signalisation temporaire bidirectionnelle) Mettre des consignes et documents sur le balisage des chantiers, à disposition des agents	Impact possible : 4000 € / an (3 sessions de formation)
DR6	Améliorer la prévention des risques électriques	GASSMAN	Habiliter les agents conformément aux récentes évolutions réglementaires Sensibiliser les agents et leurs encadrants aux risques électriques	Impact possible :5000€ (formation des chefs d'équipe comme surveillants de chantiers)
DR8	Sécuriser les travaux en hauteur	P. GIRALDON	Recenser les moyens utilisés en ATD pour réaliser des travaux en hauteur Formaliser les mesures générales de prévention des chutes de hauteur Former les agents à l'utilisation de matériel spécifique (échafaudage,)	En attente du plan d'actions finalisé
DR12	Prévenir les risques d'écrasement ou de collision avec un engin de chantier ou un appareil de levage	Y. PRIME	Formaliser les consignes d'utilisation des engins et appareils de levage Poursuivre la modernisation des équipements (18 camions équipés) Sensibiliser les agents au port du casque	Modernisation= 8 à 10000 €/camion. 17 camions/35 ne sont pas équipés mais ne le seront probablement pas compte tenu de leur ancienneté.

DEPLOYER la démarche de prévention



DU + 1 an

Diffuser l'information
Désigner des pilotes pour les plans d'actions
Dérouler les plans d'action
(= programme de prévention)
Définir les rôles et missions

DU + x années **D**éployer les formations **D**iffuser les consignes de sécurité **D**éfinir et entretenir le matériel **D**evancer les chantiers

DEPLOYER : Définir les rôles et missions des acteurs

La collectivité veille à la sécurité et à la protection des <u>agents</u> placés sous son autorité et du <u>public</u>

Tout niveau d'encadrement

- Directeur
- · Chef de service
- Responsable SERD
- Chefs d'équipe

Encadrant = MAC²
Moyen, Autorité, Compétence
Met en œuvre, Applique,
Contrôle et communique

Responsable de site

Autorité territoriale

Agent

Prend soin de sa santé, de sa sécurité et de celle des autres - Réalise les tâches prescrites - Informe en cas de problème

Assistant de prévention

ACFI

- Direction logistique
- Direction des bâtiments

DGRH

Service prévention et santé au travail

Assiste et conseille dans le domaine de la sécurité au travail

CHSCT

Pour la DRA Le directeur siège au CHSCT 13 cadres DRA = pilotes des actions 3 chefs ATD = responsables de sites 16 responsables SERD = référents site

1 ou 2 assistants de prévention par SERD Groupe hygiène et sécurité dédié à la DRA (1 par semestre)

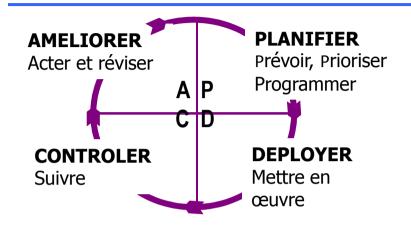
DEPLOYER : Définir les rôles et missions des acteurs

Missions des assistants de prévention

- Contribuer à la recherche de solutions pratiques
- Assister la hiérarchie et le responsable de site en participant aux réunions de sensibilisation des agents sur la prévention des risques
- Etre présent lors d'une visite du site
- Alerter le responsable hiérarchique et le responsable de site sur les risques observés dans l'environnement du travail
- Se voir proposer le rôle de secouriste, de chargé d'évacuation en cas d'incendie.
- Suivre la bonne tenue du <u>registre de santé et de sécurité au travail</u>,
- Assurer la tenue des trousses de secours,
- Prendre connaissance des <u>informations transmises</u> par le réseau des assistants de prévention, de la hiérarchie ou du responsable de site,
- Regrouper les <u>documents hygiène et sécurité</u> sur site dans un lieu identifié et accessible aux agents et mettre à jour l'affichage
- Contribuer à <u>l'analyse des accidents de travail</u> intervenus auprès des agents du site

Au sein de la DRA : 29 assistants de prévention répartis sur 17 sites

DEPLOYER - Diffuser l'information



INTRANET (document unique, programme de prévention, procédures, consignes sécurité, CR CHSCT, flash sécurité suite à accident significatif ...)

Magazine interne Ti Morbihan Animation du réseau des assistants de prévention Atelier annuel d'actualisation du document unique

. . .

Au sein de la DRA:

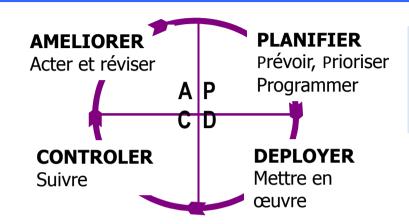
- Accès aux documents via un répertoire « Routes transversalités » (plans actions routes, fiches santé et sécurité au travail, CR groupe hygiène et sécurité, …)
- 29 assistants de prévention (réunion annuelle de ce réseau)
- classeurs hygiène et sécurité dans chaque SERD
- Réunions semestrielles d'information pour les agents des routes (2 par ATD)
- Contacts réguliers entre SPST et adjoint au directeur DRA

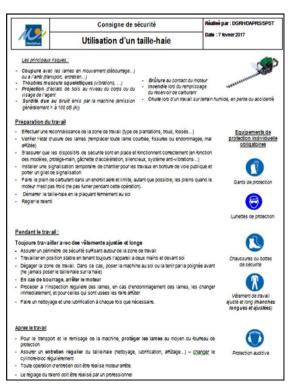


SOMMAIRE

- 1 LE REGISTRE SANTE ET SECURITE et LA FICHE
- 2 LA PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS
- 3 LES CONSIGNES ET GUIDES
- 4 LES « FLASHS-SECURITE ».
- 5 L'ORGANISATION MISE EN ŒUVRE
- 6- LES VISITES DE SECURITE DANS LES SERVICES.
- 7 LES INFORMATIONS « MEDICALES ». ET LE MAINTIEN DANS L'EMPLOI

DEPLOYER Diffuser les consignes de sécurité



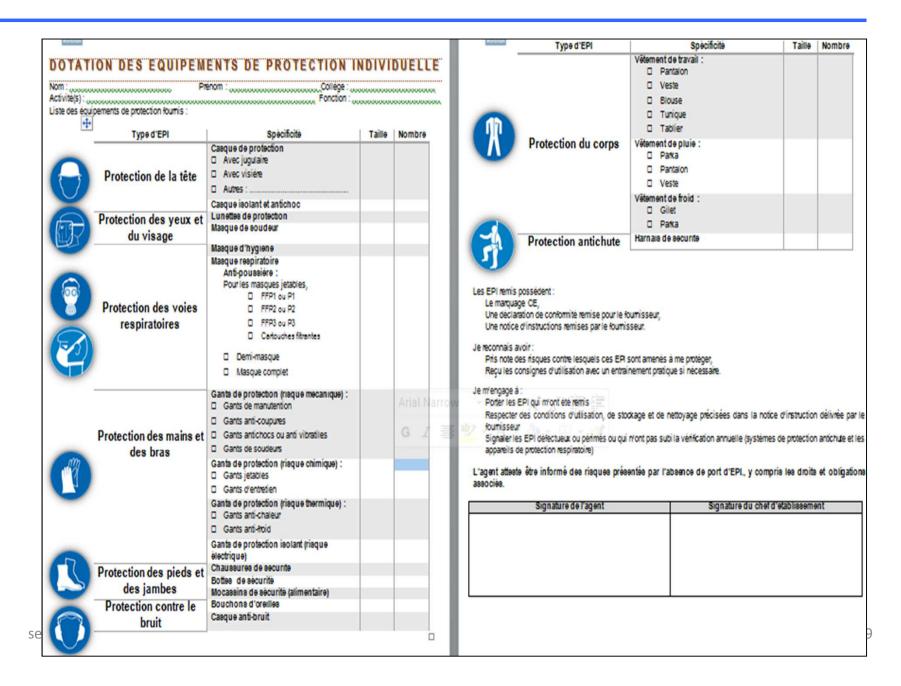


Concertation avec les cadres sur tout projet de consigne Avis CHSCT, avant diffusion aux équipes

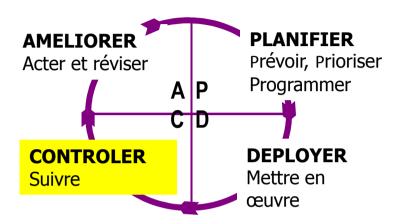
Le + de la DRA: être force de proposition Les consignes sont ébauchées par les cadres en ATD avec l'aide de leurs assistants de prévention

- utilisation d'une débroussailleuse
- utilisation d'une perceuse à colonne
- utilisation d'un touret à meuler
- utilisation d'un taille-haie
- utilisation d'une soufflette
- utilisation d'un poste à soudage à l'arc
- EPI contre les chutes de hauteur -Interventions sur ouvrages d'art et talus

DEPLOYER - Définir le matériel et les EPI



CONTROLER – Suite donnée aux remontées du terrain ...



Contrôler (points à surveiller, suivi des actions, visites chantiers, ...)
Constater les dysfonctionnements (accidents, ...)
Collecter les indicateurs

Examen semestriel en groupe hygiène et sécurité :

- Des fiches santé et sécurité au travail
- Des accidents
- Des suites données aux propositions du dernier groupe
- Des suites données aux visites par une délégation CHSCT

Transmission annuelle des indicateurs accidentologie Actualisation semestrielle de liste et nombre des restrictions médicales par site

Au sein de la DRA:

Visites de chantiers routiers par les conseillers de prévention

Observations de chantiers dans un but de prévention des TMS



<u>Désherbage des îlots</u> :

Pour désherber les îlots, l'ATD SE dispose d'une machine de désherbage mécanique, qui est mutualisée entre les SERD de l'agence. Ce type de machine n'existe pas dans les autres SERD visités où la binette est utilisée pour réaliser cette activité.

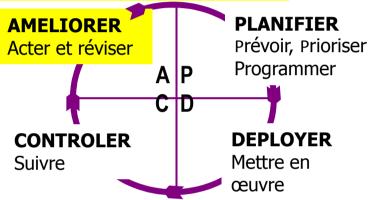
Les agents sont satisfaits de cette machine.

- → Etendre le désherbage mécanique à l'ensemble des SERD.

 Il existe des brosses en acier, qui s'adaptent à la majorité des débroussailleuses.
- Amélioration proposée par des agents : utiliser un aspirateur au lieu d'un souffleur pour enlever ces herbes de la route ce qui réduiraient leur présence sur la route.

AMELIORER – acter l'avancement, ajuster les priorités

Analyser les tendances Acter les changements de l'année Ajuster et réviser les priorités



UN ATELIER ANNUEL AVEC CHAQUE DIRECTION

QUEL AVANCEMENT DES ACTIONS ANNONCEES DANS LE PROGRAMME DE PREVENTION ?

RENDRE COMPTE EN CHSCT DE FIN D'ANNEE DE L'AMELIORATION DES PERFORMANCES

Au sein de la DRA:

- Plus de 120 actions de prévention réalisées depuis 2012 (sur un total de 200)
- 15 encadrants participent à l'atelier annuel sur la prévention des risques professionnels



AMELIORER – acter l'avancement

Le rôle des cadres, en tant que pilotes des plans d'actions :

- impulser et suivre des actions de votre direction
- rendre compte de leur avancement en CHSCT dans le cadre du programme prévention annuel (vote en janvier / bilan en fin novembre)
 - Dans le logiciel SEVALPRO, ils peuvent :
 - Modifier / actualiser une action existante
 - Créer une nouvelle action

Et également, comme tous les utilisateurs :

- Consulter toutes les actions de prévention, les trier (actions concernant ma direction, actions réalisées (100 %) ou celles non terminées, ...)
- Consulter les évaluations des risques professionnels des différents métiers
- Consulter les activités réalisées par les différents métiers
- Editer une liste d'actions ou une évaluation des risques professionnels ...

Le + de la DRA :

15 cadres, pilotes des actions de la DRA, formés au logiciel SEVALPRO



AMELIORER – acter des changements et ajuster le DU

REVISION DU DOCUMENT UNIQUE EN FIN D'ANNEE PAR LE SPST, SUITE A L'ATELIER ANNUEL AVEC CHAQUE DIRECTION

EVOLUTION DU CONTEXTE AU SEIN DE LA DIRECTION

Evolution d'un métier ? d'une activité ?

Nouvel équipement de travail ? produit chimique ?

Evolution concernant un bâtiment ?

Evolution réglementaire significative ? Incident marquant ?

AMELIORATION DES PERFORMANCES : AVANCEMENT DES ACTIONS DU PROGRAMME

Nouveaux moyens de prévention existant ?













RISQUE = GRAVITE X EXPOSITION X MAITRISE

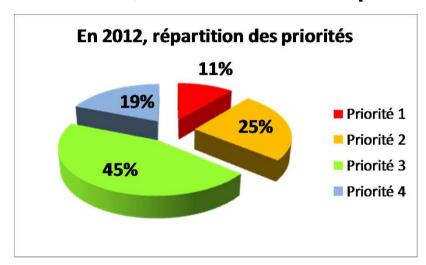
SITUATION DANGEREUSE		DESCRIPTION DU RISQUE	NIVEAUD'EX POSITION	MOYENS DE PRE- VENTION EXISTANT	NIVEAU DE MAITRISE	PRIORITE
Exposition prolongée à des bruits douloureux	100	Exposition au bruit sur les chantiers, lors du tronçonnage,	7	Fourniture de bouchons moulés individualisés	0,4	2

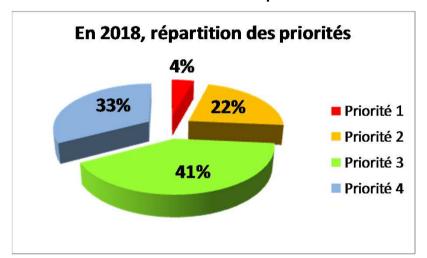


EVOLUTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Pour les risques prioritaires, évalués en priorité N°1 :

- en 2012, **210 situations à risques** ont été évaluées en priorité N°1,
- en 2018, **94 situations à risques** sont évaluées en niveau de priorité N°1.





Pour la DRA, les risques prioritaires, évalués en priorité N°1 :

- en 2012, **17 situations à risques** ont été évaluées en priorité N°1,
- en 2018, 10 situations à risques sont évaluées en niveau de priorité N°1.

Morbihan

La démarche de prévention en résumé ...

Révision du document unique **METHODE** Décrire les activités (par métier ou unité de travail) Etape 1 organiser les unités de travail Bilan prog. Recenser les dangers **CHSCT** Etape 2 et évaluer les risques novembre évaluer l'organisation niveau de gravité **Un DOCUMENT** santé et sécurité Atelier annuel X niveau d'exposition **UNIQUE** au travail X niveau de maîtrise avec chaque **POUR** direction **PROGRESSER** Etape 3 (avancement des évaluer les Priorité 1 Priorité 2 risques actions?) Priorité 3 professionnels Priorité 4 Etape 4 Programme de définir les prévention Proposer des actions **Avis** programmes **CHSCT** transversal ou piloté face aux risques d'actions janvier par chaque direction prioritaires Etape 5

DANGER =

propriété intrinsèque d'un équipement ou d'une situation susceptible de générer des dommages

RISQUE =

combinaison entre la gravité d'un dommage, susceptible d'intervenir lors d'une situation dangereuse, et la **probabilité** que les travailleurs y soient exposés

mettre à jour le document unique

DGRH / SPST



MERCI DE VOTRE ATTENTION

Bonne prévention à tous!